



# PLAN DE PRÉVENTION DE RISQUES NATURELS

## HAUTE SEILLE BLOIS LADOYE

VU par le Préfet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour.  
LONGUEVAUX, le  
LE PRÉFET, 11 JUIN 1996



Fév. 1996

3 Plan de zonage des Risques au 1/5000

Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Générales



LEGENDE	
<b>ZONE 1</b>	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
<b>ZONE 2</b>	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
<b>ZONE 3</b>	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.